

INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME (H/F)

(Cadre d'emplois : Adjoint administratif / Rédacteur)

Située entre la Ville de Mulhouse et son agglomération à l'Est et le massif des Vosges à l'Ouest, la Ville de Cernay, membre de la Communauté de Communes de Thann Cernay, est une collectivité en plein développement. Sa localisation lui offre attractivité économique et dynamisme démographique.

MISSIONS :

Placé sous l'autorité de la Responsable du Service « Instructeur du Droit des Sols » et au sein d'une équipe de 3 agents, vous serez chargé notamment des missions suivantes :

- Accueillir, informer et conseiller les pétitionnaires, le public et les élus des communes membres de la Communauté de Communes de Thann-Cernay ;
- Gérer administrativement les autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de Thann-Cernay ;
- Instruire les déclarations et demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- Analyser les avant-projets et appréhender les projets sur le terrain ;
- Assurer le suivi de l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme.

PROFIL :

De formation supérieure en urbanisme ou aménagement du territoire, vous justifiez d'une expérience sur un poste similaire.

Vous avez de bonnes connaissances en matière de droit de l'urbanisme, de droit civil (droit de la propriété) et du fonctionnement des collectivités territoriales. Vous savez interpréter les documents d'urbanisme.

Doté d'une aisance rédactionnelle, vous maîtrisez les outils bureautiques et idéalement le logiciel métier Cart@ads.

Rigoureux, autonome et doué d'une capacité d'analyse, vous savez faire preuve de discrétion professionnelle et d'un bon sens du relationnel.

Titulaire du permis B.

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Droits à congés annuels : 25 jours de congés, 12 jours de RTT et 2 jours de fractionnement (sous conditions). Monétisation du Compte Epargne Temps.
- Rémunération : rémunération indiciaire + régime indemnitaire (part fixe et part variable du RIFSEEP) + 13ème mois.
- Action sociale : participation financière aux titres restaurant, adhésion au CNAS et CE+, participation employeur à la protection sociale complémentaire dans le cadre d'un contrat labellisé (complémentaire santé et assurance de prévoyance), salle de pause permettant la prise de repas sur place.
- Transport : remboursement à 75 % des coupons d'abonnement de transports en commun pour le trajet domicile-travail (commune desservie par le « Tram-Train »).

Poste à temps complet à pourvoir le 17 mars 2025

Date limite des candidatures : 7 mars 2025

Les candidatures (lettre de motivation et CV)
sont à adresser par voie postale
ou électronique : cernay@ville-cernay.fr

Mairie de Cernay

26 rue James Barbier

68700 Cernay

☎ 03 89 75 54 10